



COMMUNE DE FRAGNES
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
05/06/2012

MAIRIE DE FRAGNES
64 rue du Bourg - 71530
e-mail : mairie.fragnes@wanadoo.fr
Tél. : 03 85 45 73 56
Fax : 03 85 45 75 21

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, au lieu habituel de leur séance, le 05 juin 2012 à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Gilles GONNOT, Maire.

Présents : Mmes BAILLY – CHANUSSOT - DECHAUME - NOTTIN - PARIS -

MM. FICHOT - GAUDRAY - PASCAL – PION - STAPHANE.

Absent excusé : M. REGNAULT pouvoir dûment établi à M. GONNOT

Absent : M. PENNETIER.

Désignation du secrétaire de séance : Christine NOTTIN

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 24 Avril 2012.

**1. RETRAIT de CHARRECEY et SAINT AMBREUIL de la COMMUNAUTE
d'AGGLOMERATION CHALON VAL DE BOURGOGNE
AVIS des COMMUNES MEMBRES**

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2011 portant modification statutaire de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne dite Le Grand Chalon

Vu la délibération du Conseil Municipal de Saint Ambreuil du 5 mars 2012 et du Conseil Municipal de Charrecey en date du 12 mars 2012 exprimant la volonté de la commune de sortir du périmètre de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne dite Le Grand Chalon pour adhérer à un autre EPCI

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 12 avril 2012 autorisant le retrait des communes de Saint Ambreuil et Charrecey de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne dite Le Grand Chalon

Considérant que chaque commune membre de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne dite Le Grand Chalon doit se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du Grand Chalon sur le retrait des communes désireuses de quitter l'EPCI dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE un avis favorable** au retrait des communes de Charrecey et de Saint Ambreuil de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne.

2. DENOMINATION DES RUES DE LA ZONE SAONEOR - MODIFICATION

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 27 Mars concernant la dénomination des rues de la zone Saôneor.

Le Grand Chalons n'ayant pas souhaité retenir la rue Georges Eastmann (déjà existante sur Chalons-sur-Saône), ni la rue de l'image, Monsieur le Maire propose d'attribuer les noms de rues suivants en remplacement de ceux validés dans la précédente délibération :

1- Rue de l'Argentique

2- Impasse Pierre Gilles de Gennes (1932-2007) : Physicien français lauréat du prix nobel de 1991, pour ses travaux sur les cristaux liquides et les polymères.

3- Impasse Claude Cretin : Ancien maire de Fragnes de 1949 à 1959 à l'origine de la création du site Kodak.

Ville de Chalons-sur-Saône (pour information) : Rue Alfred Kastler au lieu de la rue Georges Eastmann

3. AMENAGEMENT DE LA RUE DU GROS BUISSON : AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX INITIAL

Dans le cadre de l'aménagement de la rue du Gros Buisson, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'effectuer des travaux supplémentaires importants (reprise de la structure chaussée) représentant plus de 5% du marché initial (lot VRD).

Considérant l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer l'avenant de l'entreprise SCREG d'un montant de 11 500 € H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer l'avenant précité.

Autres travaux sur la commune : Les travaux d'aménagement du parking de la mairie et de la rue planche billet ont été validés et devraient être réalisés prochainement.

4. DEMANDES DE SUBVENTIONS

a. **Gratuités de salle**

Rapporteur : D. Fichot

DON DU SANG : demande de gratuité de salle pour une collecte spéciale de plasma le mardi 04/09.

CLUB CYCLO : demande de gratuité de la salle des lauriers pour la brocante du 09 et 10/06.

Adoptées à l'unanimité

b. **Demandes diverses des associations**

ALDN

- Demande de gratuité des photocopies réalisées en mairie : Considérant le tarif préférentiel déjà appliqué aux associations communales, pour mémoire, 0.05 € la photocopie en format A4 et 0.10 en format A3, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette demande.

- Demande de mise en place d'un placard sous l'escalier de la salle du bicentenaire suite au vol du décor de théâtre : Proposition de vider la pièce de rangement et la mettre à disposition pour les associations.

LOUP KID : l'association manque de place de stockage pour les lots et souhaiterait disposer d'un local. Proposition de mettre à disposition le logement vacant en attendant sa démolition et envisager éventuellement la fermeture des box dans le hangar des associations pour 2013.

S.V.L.F. : Projet de travaux de « carottage » du terrain de football de Sassenay

Le club demande la mise à disposition de personnel communal pour les aider à réaliser ces travaux et mise en place d'un filet autour du terrain.

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis défavorable à cette requête et proposera au club de solliciter éventuellement Le Grand Chalon.

c. Conditions d'attribution des subventions aux associations

D. FICHOT rappelle les nouvelles conditions d'attribution des subventions qui consistent notamment à définir un seuil de trésorerie au-delà duquel la commune ne versera pas de subvention.

Les seuils suivants ont été déterminés en concertation avec l'association :

Club Cyclo : 3600 €

ALDN : 12 000 €

Chasse : 860 €

Tennis : 2000 €

Loup kid : 3000 € (SIGEC)

Don du sang et SVLF : à définir

Application de ces modalités en 2013

5. TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE ET RESTAURANT SCOLAIRE

Proposition des nouveaux tarifs au 1^{er} juillet 2012 :

Garderie périscolaire

La Demi-heure **0.80€**

L'Heure **1.60 €**

Le Forfait Mercredi **5.00 €**

Restaurant scolaire

Repas Enfant **3.80 €**

Repas Enfant Allergique,
(dans le cadre d'un P.A.I) **1.70 €**

Repas Adulte **6.40 €**

Tarifs adoptés à l'unanimité

Mme Dechaume fait part de la visite des locaux de la société RPC avec le personnel cantine et tient à souligner la qualité de ce prestataire.

Concernant le fonctionnement du service, des réunions avec les agents ont été mises en place tous les mois et permettent de faire le point sur les difficultés rencontrées.

6. ADHESION ASSOCIATION REGIONALE POUR LA REALISATION DE LA VOIE FERREE CENTRE EUROPE ATLANTIQUE.

Monsieur le Maire soumet le projet de délibération concernant la réalisation de la voie ferrée Centre Europe Atlantique et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet et l'adhésion à l'association VFCEA.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à 11 voix contre et 1 abstention :

- DONNE un avis défavorable à la demande d'adhésion de l'association VFCEA.

7. ECOLE DE MUSIQUE

Rapporteur : D. FICHOT

D. Fichot fait le bilan de la rencontre des futurs membres de l'association de l'école de musique avec l'association de Buxy « Le Bateau Ivre », structure très importante avec 186 élèves subventionnée à 65 % par la communauté de communes.

Cette rencontre a permis d'éclaircir certains points sur le fonctionnement d'une association de cette nature et notamment la partie salariale et comptable.

La constitution du bureau de la future association est en cours et l'élaboration des statuts également. La commune sera représentée par un élu désigné par le conseil municipal, membre de droit au même titre que les autres communes signataires de la convention qui sera bientôt proposée aux communes.

D. Fichot rappelle l'engagement moral de la commune dans sa délibération du 27 mars 2012 de permettre par le statut associatif la pérennisation de l'Ecole de Musique avec le maintien du nombre d'emplois et le niveau d'enseignement actuel.

Quelques points financiers restent en suspens notamment la participation des communes extérieures. Les élèves extérieurs, déjà en cursus à l'école, non subventionnés par leur commune risquent de se voir appliquer un tarif excessif et donc, de quitter l'école.

Il propose de garder ces élèves qui pourront terminer leur cursus au tarif extérieur subventionné (environ 25 enfants concernés) ce qui implique une compensation financière de la commune.

Il est nécessaire d'apporter une réponse à l'association quant à cette prise en charge afin qu'elle puisse débiter dans des conditions sereines.

Monsieur le Maire rappelle l'interdiction de refuser des enfants (adhérents) dans une association.

Décision à l'unanimité : Considérant l'engagement pris de garantir son financement dans des conditions analogues à celles qui prévalaient lorsque l'école était régie sous statut territorial, la commune s'engage à verser la subvention annuelle prévue proratisée pour la période de novembre à décembre 2012.

Questions diverses :

- Spécialité gourmande : après la dégustation le dimanche 3 juin du gâteau de Fragnes et la participation des habitants (77 bulletins) pour lui trouver un nom, il a été retenu : « le Franette ».

Composition du dessert : fond de biscuit sablé breton noisette, pommes cuites au beurre et flambées au calvados, recouvert d'une pyramide crème chiboust vanille.

- Entretiens personnels : le 26 juin

- Création d'une commission de suivi des devis, celle-ci se réunira une fois par mois.

- Réunion agglo : un nouveau potentiel fiscal est calculé pour l'année 2012.

- Rappel des différentes dates de réunions.

- Discussion sur la propreté des rues.

La séance est levée à 23h30